



Détournement d'objet saisi

Par **chriss0879**, le **26/05/2011 à 20:09**

Bonjour,

Mon mari ne payant pas la pension j'ai fait saisir par voie d'huissier son véhicule, il a contesté la saisie devant le JEX à perdu à vendre son véhicule mais a fait appel malgré tout et à nouveau perdu la cour d'appel a validé la saisie et des frais au titre de l'article 700. Ne pouvant (puisqu'il l'a vendu) récupérer de l'argent, je porte plainte et là à ma grande surprise c'est classé sans suite.... Je fais un recours auprès du Procureur général qui ouvre le dossier, je suis entendu de nouveau pour confirmer ma plainte et réexpliquer la chronologie.... Mais aujourd'hui j'ai peur que le procureur classe à nouveau car elle n'aime pas que l'on "passe" au dessus d'elle

Quel est votre avis? Quelqu'un a-t-il vécu à peu près la même chose

Merci